



## Formation professionnelle continue (FPC)-propositions du SNEP-FSU

*Extrait des mandats des trois derniers congrès du SNEP-FSU*

### Enjeux

La démocratisation de l'École et la légitimité de la discipline EPS dans le système éducatif passe par une formation de haut niveau des professeurs d'EPS. Le SNEP-FSU revendique une élévation du niveau de qualification et de recrutement, prenant en compte les dimensions scientifiques et professionnelles des APSA (disciplinaires, didactiques, psychologiques, sociologiques, pédagogiques, institutionnelles, éthiques etc.), théoriques et pratiques, ancrées dans la recherche. Investir dans la formation initiale et continue est une nécessité absolue. L'objectif majeur reste le développement professionnel des enseignants pour faire réussir tous les élèves.

### Analyse de la situation

Premièrement, il s'agit de qualifier l'offre en termes de formation professionnelle continue (FPC). Celle-ci est en constante diminution en nombre d'heures depuis plus de dix ans. Par ailleurs, nous manquons totalement de lisibilité en raison de très fortes disparités entre les académies. Les contenus d'enseignements par activité physique et sportive ont fortement diminué voire disparus dans certaines académies. La situation est aujourd'hui totalement dégradée : une formation continue répondant aux besoins exprimés des personnels a quasiment disparu. Les offres de formation en baisse ont vu diminuer fortement la fréquentation des formations par les enseignants d'EPS et, en parallèle, augmenter l'éloignement des lieux de formation. La disparition définitive des formations de proximité, que représentaient les stages de FPC par bassin de formation, est une des raisons essentielles. Depuis deux ans, la plupart des académies ont concentré les moyens sur les formations dans le cadre de la réforme du collège, avec des stages très descendants, mal perçus par la profession. La tendance actuelle à diminuer les moyens alloués à la formation, à user de la formation à distance et à proposer du transdisciplinaire au détriment du disciplinaire (APSA) doit être repensée au service des enseignants pour répondre à leurs besoins.

Ce que nous avons constaté en 2007 (congrès du SNEP-FSU, Amiens), demeure, pour une large part, actuel :

*« Elle (FPC) est aujourd'hui majoritairement une information (baisse du nombre de jours de formation), à public désigné. Elle est aussi transversale et généraliste (c'est-à-dire au bout du compte peu opérationnelle en terme de retombées pour l'enseignement). Elle est enfin individualiste lorsqu'elle est centrée sur les carrières (changements, préparations concours...). Reste malgré ces tendances lourdes une grande diversité selon les académies. »*

### Propositions :

Si la FPC demeure, statutairement, un droit de chaque agent, nous y voyons, aussi, un élément fort du développement de la discipline EPS et de la qualité de son apport pour le service public d'enseignement (SPE).

La nature de la FPC que nous voulons doit suivre en priorité quelques pistes pour être efficace et utile :

- Etre en prise avec l'objectif principal du projet scolaire que nous portons : la réussite de tous en EPS. Ce qui suppose de travailler dans le détail, ce qui doit être acquis par tous, les conditions à mettre en œuvre pour l'appropriation de tous... pour cela, la FPC ne peut être une suite de séquences courtes. Des projets de suivi sur plusieurs années sont nécessaires.
- Etre en prise avec l'analyse critique du patrimoine culturel à transmettre et avec l'objectif pour tous les enseignants de la maîtrise des APSA.
- Etre en prise avec la recherche en intervention (et plus largement en STAPS),
- Produire des documents didactiques ou pédagogiques à destination de toute la profession, pour une circulation des connaissances produites.
- Une partie de la profession étant appelée à participer à la formation initiale des étudiants qui se destine à l'enseignement, s'assurer d'une formation de formateurs de qualité

Quelques propositions concrètes :

- S'assurer a minima que chacun bénéficie des dispositions arrêtées : 20h par an cumulables sur 6 ans
- Imposer dans chaque académie une modalité de gestion disciplinaire de la FPC, avec un responsable EPS.
- La FPC ne peut dépendre ni des capacités de remplacement, ni du bon vouloir du chef d'établissement. La formation à distance ne doit pas remplacer la formation « présentielle » qui permet l'échange sur les pratiques.
- La profonde transformation du système éducatif nécessite le développement d'une formation continue, tout au long de la carrière. Elle doit être un droit ouvert sur le temps de travail.
- La formation remise à niveau PSC1 doit être dispensée régulièrement à tous les collègues dans le cadre de la FC.
- Les chefs d'établissement ne doivent plus avoir à émettre un avis et ainsi pouvoir bloquer l'accès à la formation des enseignants.
- Rétablir des stages de secteur géographique, avec un-e coordonnateur-trice disposant d'une décharge.
- Offrir à tous-toutes la possibilité, sous forme de décharge horaire, de s'investir dans des équipes de recherche qui elle-même doit être développée et financée sur des projets, dont la finalité est l'enseignement.
- Intégrer la FPC dans les services des formateurs ESPE et STAPS, partie prenante du dispositif d'accompagnement.
- Augmenter les moyens alloués au congé formation (volume) et permettre une rémunération à la hauteur de l'indice détenu.